



MUNICIPALITE

PREAVIS N° 16/2018 AU CONSEIL COMMUNAL

Initiative populaire communale "pour la création d'un parking souterrain à la place du Marché"

Séances de la commission

Dates	19 septembre 2018 à 18h30 27 septembre 2018 à 18h00
Lieu	Hôtel de Ville – salle N° Salle 6

TABLE DES MATIERES

1	OBJET DU PREAVIS	4
2	CONTEXTE ET ENJEUX	5
	2.1 Contexte général.....	5
	2.2 Historique récent	5
3	INITIATIVE POPULAIRE	8
4	POSITION DE LA MUNICIPALITÉ	8
	4.1 Une organisation cohérente du stationnement.....	8
	4.2 Le trafic au centre-ville	9
	4.3 Les contraintes liées à la protection du patrimoine	9
	4.4 Les contraintes financières.....	10
5	CONCLUSION	11

ABREVIATIONS

ACMV :	association des commerçants du marché de Vevey
ACV :	association des commerçants de Vevey
AMO :	assistance à maîtrise d'ouvrage
CAT :	commission d'aménagement du territoire
LEDP :	loi vaudoise sur l'exercice des droits politiques du 16 mai 1989
MEP :	mandats d'étude parallèles
MVR :	Transports Montreux-Vevey-Riviera
PDCom :	plan directeur communal
PDMD :	plan directeur des mobilités douces
PDStat :	plan directeur du stationnement
PMU :	plan de mobilité et d'urbanisme intégré
RC :	route cantonale
SIA :	société suisse des ingénieurs et architectes
SIC :	société Industrielle et Commerciale
TIM :	transport individuel motorisé

Vevey, le 27 août 2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1 OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour objet le traitement par votre Conseil de l'initiative populaire "pour la création d'un parking souterrain à la place du Marché".

Courante dès le 14 novembre 2017, la liste des signatures recueillies a été remise au greffe par le comité des initiants le 14 février 2018. Nantie de 2'467 signatures validées le 26 février 2018 par le registre civique de Vevey, elle a abouti compte tenu du *quorum* de 1'891 signatures exigé, soit 15% de l'électorat veveysan.

Le traitement de cette initiative suit en conséquence le déroulement prévu par la LEDP, soit :

Art. 106o - Initiative conçue en termes généraux

- 1 *Lorsque le conseil général ou communal approuve l'initiative, celle-ci n'est pas soumise au vote du peuple ; le conseil général ou communal est tenu de prendre dans les quinze mois qui suivent l'approbation les décisions utiles à sa mise en œuvre ; ce délai peut être prolongé de six mois au plus par une décision du conseil général ou communal. Dans les communes à conseil communal, la décision d'approbation est susceptible de référendum.*
- 2 *Lorsqu'il ne l'approuve pas, le conseil général ou communal soumet l'initiative au vote du peuple, accompagnée, le cas échéant, d'une recommandation de rejet.*
- 2bis *La décision d'approbation ou de rejet du conseil général ou communal intervient au plus tard dans les neuf mois après l'aboutissement de l'initiative.*
- 3 *Les décisions susmentionnées sont communiquées au comité d'initiative et affichées au pilier public.*
- 3bis *Le vote du peuple intervient au plus tard dans les six mois suivant la décision du conseil général ou communal.*
- 4 *Si l'initiative est acceptée par le peuple, le conseil général ou communal est tenu, en respectant les intentions des initiants, de prendre dans les quinze mois qui suivent la votation les décisions utiles à sa mise en œuvre; ce délai peut être prolongé de six mois au plus par une décision du conseil général ou communal.*

Le Conseil communal est donc aujourd'hui tenu d'approuver ou de rejeter cette initiative.

Son **approbation** par le Conseil tomberait sous le coup du premier alinéa de l'art. LEDP 106o ci-dessus (étude du projet des initiants par les services de la Ville).

Son **rejet** par le Conseil tomberait par contre sous le coup du second alinéa de l'art. LEDP 106o ci-dessus (renvoi de l'initiative devant le peuple).

2 CONTEXTE ET ENJEUX

2.1 Contexte général

En raison notamment de sa situation très centrale, de son fort ancrage historique, de ses dimensions hors du commun et de sa généreuse ouverture sur le lac, la *place du Marché*, ou *Grande Place* de Vevey, constitue l'un des lieux les plus emblématiques de la ville et de sa région.

Accueillant divers événements majeurs tout au long de l'année, son potentiel touristique et ses usages quotidiens - terrasses, marchés, promenade, espaces de rencontre et de jeu - sont actuellement limités par une occupation très extensive des 450 places de stationnement qui s'y trouvent. Le souhait largement partagé d'une requalification de la place a fait émerger divers projets de réaménagement au cours des trente dernières années, sans qu'un consensus clair ne parvienne à se dégager jusqu'ici au sujet des options fondamentales du projet.

Dans les grandes lignes - le partage des avis fluctuant au gré des variantes analysées - deux options s'opposent diamétralement depuis 2001, à savoir une première consistant à disposer sous la place du Marché la majorité, voire la totalité des places de stationnement existantes en surface, et la seconde consistant à les transférer tout ou partie hors du centre historique.

Les arguments des uns et des autres étant brièvement rappelés ci-dessous, il convient de rappeler en préambule que la première option est aujourd'hui celles des initiants, et la seconde celle de la Municipalité.

2.2 Historique récent

2.2.1 Les projets de parking souterrain en échec

Divers projets de parkings sous la place du Marché ont été envisagés depuis 1989, engendrant des frais d'étude se montant à plus de CHF 1,5 millions. Tous ont échoué à ce jour¹.

En janvier 2009, dernier avatar, un projet de parking souterrain de 280 places (avec maintien de 60 places en surface) a été finalement rejeté par le Conseil communal. Certains conseillers l'ont refusé en raison de son coût, de l'irréversibilité de la construction, ou de l'impact des équipements de surface. D'autres ont critiqué le manque de vision globale de la problématique du stationnement et des mobilités à l'échelle communale. Pour d'autres enfin, le problème résidait plutôt dans l'insuffisance du nombre de places de stationnement prévues pour permettre de rentabiliser un ouvrage a priori onéreux en raison des nombreuses contraintes techniques et de préservation du site.

2.2.2 Le plan de mobilité et d'urbanisme intégré (PMU)

En mars 2009, le Conseil communal accordait un crédit pour financer un Plan de Mobilité et d'Urbanisme intégré (PMU) ainsi qu'une étude préliminaire et deux concours visant la requalification du secteur de la gare. Ce PMU, publié en 2011, était axé sur la gestion du trafic, la diversification des offres de stationnement et la promotion des mobilités douces. Il prévoyait de favoriser le report modal et de limiter l'emprise générale du stationnement de surface.

¹ Projets du concours organisé dès 1989, synthèse demandée à l'architecte Jean-Marc Lamunière en 1991, nouveau projet de l'ingénieur Daniel Willi en 2000, études de stationnement et d'accessibilité réalisées par le bureau Transitec en 2005, étude du bureau d'ingénieurs civils Alberti en 2006, étude géotechnique Karakas & Français, démarche Albatros 2008, étude de financement IDHEAP, etc.

La stratégie mise en place pour le stationnement visait essentiellement à concentrer l'offre dans les parkings situés sur le réseau routier principal, afin de limiter la pression sur l'espace public et la génération de trafic dans le centre-ville ou les espaces habités (cf. stratégie F du PMU).

2.2.3 Le projet de parking souterrain au nord de la gare

La création d'un parking en ouvrage au nord de la gare (mesure PMU n° F2-1) a été envisagée conjointement au projet de réaménagement complet de la place du Marché (mesure PMU n° B2-1) et de son parking (mesure PMU n° F2-2).

Le projet propose des places de stationnement de moyenne et longue durée en complément des places de moyenne et courte durée conservées à la place du Marché pour les visiteurs du centre-ville. Une relocalisation du P+Rail existant est également prévue (mesure PMU n° F1-2). Enfin, l'espace public situé au nord de la gare doit être réaménagé de manière coordonnée avec la place de la Gare proprement dite.

Le projet vise aussi à permettre de diminuer le nombre de places de stationnement à la place du Marché et, par voie de conséquence, la congestion des rues environnantes et de la place de la Gare. Le nouveau parking en ouvrage proposé est distant de moins de 100 mètres de la place de la Gare et d'un peu plus de trois cent mètres de la place du Marché.

Ce projet, élaboré en 2014 à compte d'auteur par l'ingénieur Daniel Willi (DWSA) et Bauart architectes SA, a été conçu conjointement avec un projet d'immeuble commercial jouxtant la future gare MVR. Diversement modifié depuis son dépôt fin 2014, il fait désormais l'objet d'un premier permis délivré le 9 mars 2018.

2.2.4 Le projet de parking souterrain à Entre-deux-Villes

En avril 2016, la Municipalité a fait organiser un appel d'offres à investisseurs, constructeurs et exploitants pour présenter une demande de crédit d'étude de CHF 200'000 au Conseil communal en vue de finaliser le projet de construction d'un parking souterrain de 330 places à Entre-deux-Villes. Inscrit dans le cadre du PMU 2011 (mesure PMU n° F2-5) et de son plan de stationnement (annexe 11) ce projet faisait partie des mesures visant à favoriser la réduction du stationnement au centre-ville, notamment sur le quai Perdonnet et la place du Marché. Visant également à favoriser l'accès aux commerces, il permettait de réorienter les clients pendulaires disposant d'un abonnement, réservant ainsi celui du Panorama, idéalement centré, au stationnement de courte durée. Le projet prévoyait aussi le réaménagement de l'espace public en surface, qui donne sur le lac.

Mise en suspens de ce préavis en juin 2016, principalement en raison d'une carence de vision générale permettant une pesée correcte des intérêts et la connaissance exacte des alternatives ; le Conseil communal a décidé d'adopter le rapport de minorité, soit d'accorder un crédit de CHF 100'000 pour une étude préliminaire portant sur la situation actuelle et les besoins prévisibles en places de parc compte tenu des mesures proposées par le PMU, ainsi qu'une étude comparative concernant les autres réalisations de parkings possibles.

2.2.5 Les Mandats d'Etude Parallèles (MEP) pour le réaménagement de la place du Marché

Le 15 décembre 2016, suite au rejet du préavis de janvier 2009 et aux différentes réflexions menées entretemps, le Conseil a voté à une large majorité un crédit d'étude de CHF 441'000 en vue d'organiser une mise en concurrence aboutissant à l'établissement d'un avant-projet de réaménagement complet de la place du Marché. Cette étude, prévue par le PMU (mesure PMU n° B2-1), a été menée parallèlement à l'élaboration du PDS demandé par le Conseil communal, qui en a rapidement confirmé le bien-fondé.

Sur la base d'un cahier des charges soumis à la population veveysanne² et validé par un collège d'experts, les avant-projets des équipes concurrentes devaient tenir compte des objectifs suivants :

- favoriser les mobilités douces, le tourisme, ainsi que les usages commerciaux et de proximité sur la place, tout en maintenant 200 places en surface pour les besoins des marchés, des commerces et des institutions locales;
- proposer un projet permettant la réduction graduelle des places de stationnement en lien avec l'ouverture progressive de nouveaux parkings le long de la route cantonale;
- rehausser l'image générale de la place et son utilité pour les activités locales à l'aide d'un projet paysager économique, polyvalent, facile d'entretien et propre à mettre en valeur les éléments de patrimoine présents.

Les mandats d'études parallèles ont abouti le 7 février 2018 au choix de l'avant-projet « d'amour et d'eau fraîche » du bureau *Verzone Woods architectes*. Cet avant-projet, présenté à la population durant la dernière semaine d'avril 2018 (www.laplacedumarche.ch), devra le moment venu faire l'objet d'un projet de réalisation correspondant. La demande de crédit correspondante est mise en attente.

2.2.6 Le Plan directeur du stationnement (PDS)

La Municipalité a choisi de faire étudier les questions générales soulevées par le Conseil à l'occasion des votes négatifs de 2009 à la place du Marché et de 2016 à Entre-deux-Villes en faisant élaborer un Plan Directeur du Stationnement (PDS). Adjudé sur appel d'offres le 12 avril 2017 au bureau *Transitec SA*, ce document fait partie des études en cours pour l'élaboration du PDCom. Il définit en effet les orientations stratégiques à suivre pour garantir, à l'échelle de la commune et de l'agglomération proche, une offre en stationnement supportable environnementalement et économiquement, soit efficace et cohérente sur le long terme.

Le PDS repose sur des projections à l'horizon 2030 concernant l'évolution du bâti et des pratiques de mobilités. Il considère les besoins de stationnement identifiés à cette échéance, soit une augmentation d'environ 900 nouvelles places compte tenu de la prospective démographique cantonale et de la politique communale de relavorisation du domaine public, qui sont toutes deux précisées dans le cadre de l'élaboration du PDCom.

Le PDS expose l'intérêt de certaines requalifications, par exemple à la place du Marché, et reprend à son compte un bon nombre d'autres recommandations issues du PMU 2011. Il propose notamment 9 mesures d'optimisation de l'offre existante, dont la création d'un P+R à Hauteville (en partenariat avec St-Légier-La Chiésaz et les autres communes concernées), et confirme la validité des hypothèses précédemment étudiées concernant l'installation des parkings à Entre-deux-Villes et Gare Nord.

Ce préavis ayant été soumis au Conseil communal le 14 juin 2018, sa délibération et le vote du Conseil à son sujet devrait intervenir prochainement.

² Une journée de participation été organisée sur la place au début du processus, de manière à compléter l'enquête précédemment mise à disposition par l'institut *Estia* et de recueillir les avis de la population de Vevey et es environs. Des tables-rondes réunissant des habitants et des commerçants riverains tirés au sort, des associations concernées (*Rivelac*, ACV, SIC, etc.) et des représentants de l'agglomération, ont été également organisées afin de compléter les travaux du collège. Ces tables-rondes ont concerné l'élaboration du cahier des charges (juin 2017), le choix des projets à retenir au second degré de la procédure de mise en concurrence (novembre 2017) et enfin le choix final de l'avant-projet à retenir (janvier 2018).

3 INITIATIVE POPULAIRE

Une initiative populaire "pour la création d'un parking souterrain à la place du Marché" demandant que toutes les places de parc en surface soient logées directement sous la place du Marché a été déposée le 31 octobre 2017. Formulé en termes généraux, le texte de l'initiative figure en annexe du présent préavis (cf. annexe 1).

4 POSITION DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité est déterminée à aller de l'avant dans les plus brefs délais, après plus de dix ans d'études, avec un projet économiquement réaliste, conçu en regard d'une politique de stationnement cohérente à l'échelle de la ville et de sa couronne. Elle propose :

- a) de procéder au réaménagement complet de la place du Marché avec l'objectif d'y maintenir 200 places de stationnement de courte durée en surface;
- b) de rééquilibrer cette diminution de l'offre en transférant les 250 places supprimées dans un parking à réaliser conjointement derrière la gare CFF et accessible depuis l'avenue de Gilamont;
- c) d'optimiser encore l'accessibilité du centre-ville en libérant une partie des places de stationnement du parking du *Panorama* grâce à la construction d'un second parking souterrain à l'Est de la ville (parking Entre-deux-Villes).

Cette stratégie est conçue non pour limiter l'offre de stationnement au centre-ville, mais au contraire assurer partout de meilleures prestations en termes d'accessibilité, de stationnement, de confort et de sécurité. Elle fait écho aux décisions prises successivement au cours des dix dernières années par votre Conseil, qui vont dans le sens d'un élargissement pondéré du dispositif général.

A l'inverse, l'ensemble des études actuellement disponibles font apparaître le projet de parking enterré à la place du Marché comme moins judicieux ou pénalisant en termes de réalisation, de fonctionnement et de financement. Par souci de concision, nous proposons de ne retenir ici que quatre considérations principales, qui sont résumées ci-dessous.

4.1 Une organisation cohérente du stationnement

La Municipalité propose d'organiser le stationnement en disposant les parkings desservant le centre-ville à proximité de la route cantonale, de manière à optimiser les conditions d'accès à ces parkings pour l'ensemble des usagers, le confort et la sécurité dans les rues historiques, ainsi que l'attractivité commerciale et touristique du centre et des quais.

Actuellement concentrée sur la place du Marché, la répartition des stationnements sur plusieurs sites centraux à l'échelle de la Ville³ offrirait des possibilités de choix plus étendues et mieux équilibrées pour l'ensemble des usagers du centre-ville (employés, habitants, commerçants, clients et touristes).

Cette réorganisation dépend de la construction de deux parkings en ouvrage, tous deux élaborés et chiffrés, comme l'aménagement de surface de la place elle-même, sous la forme d'avant-projets aboutis permettant leurs réalisations à court terme.

Le parking en ouvrage situé derrière la Gare au bas de la rue des Bosquets a quant à lui dépassé le stade de l'avant-projet et dispose d'un premier permis de construire délivré le 9 mars 2018, qui doit encore faire l'objet d'une demande complémentaire. Ce projet, qui permet de valoriser un secteur central de la ville aujourd'hui largement délaissé, est intimement lié au

³ Place du Marché, Gare Nord, Panorama et Entre-deux-Villes.

projet actuel de la place du Marché en raison du transfert des places de stationnement envisagé. Il devrait comporter à terme 314 places, dont 237 places publiques et 50 places destinées aux CFF (P+Rail et dépose minute) en remplacement des places existantes actuellement en surface.

Sur la base du dernier avant-projet produit l'an passé, les CFF sont entrés ce printemps en matière au sujet de cette opération, dont les aspects techniques sont en cours de résolution.

Le parking d'Entre-deux-Villes a passé le stade de la recherche d'investisseurs sur la base d'un avant-projet présenté au Conseil en 2016. Outre son positionnement optimal en entrée de ville, gage d'une réduction de la charge de trafic sur le réseau routier veveysan, ce projet permettrait de mieux desservir les environs de la rue d'Italie, le quartier de la Valsainte ou celui de la Prairie, soit le versant Est de la ville historique. Il permettrait également de libérer le quai Perdonnet du stationnement indésirable et de mettre mieux en valeur l'important espace ouvert sur le lac disponible à Entre-deux-Ville.

En termes de gestion et de programmation, le parking d'Entre-deux-Villes pourrait enfin permettre de libérer le parking du Panorama d'une partie des places dédiées aux abonnés qui s'y trouvent actuellement. En augmentant le taux de rotation des places en questions, on faciliterait encore l'accès aux commerces et aux institutions du centre historique.

Ce projet a été gelé dans l'attente de l'étude de stationnement récemment soumise au Conseil (PDS, cf. pt.- 2.2.6, page 7 ci-dessus).

4.2 Le trafic au centre-ville

Le centre-ville est actuellement déjà régulièrement engorgé **avec son lot de nuisances en matière de bruit et de pollution**, mais le parking de 450 places existant à la place du Marché n'est utilisé en moyenne qu'à raison de 60% de sa capacité^[1]. Une augmentation de ce taux d'occupation serait rendue nécessaire par la réalisation du parking en ouvrage souhaité par les initiants, pour des questions de rentabilité d'une part, mais aussi compte tenu de l'arrivée de nouveaux habitants et de l'augmentation corolaire du nombre de visiteurs attendus à l'horizon 2030^[2]. Selon les dernières estimations, l'élévation prévisible du taux d'occupation actuel, souhaitable par ailleurs en termes de rentabilité, serait de l'ordre de 30% si l'on devait réaliser ce parking, ce qui engendrerait une augmentation de 65% des flux de trafic générés^[3] autour de la place. Cette augmentation **aurait de graves impacts sur la qualité de l'air** et réduirait à peu près à néant les perspectives de requalification des rues adjacentes (av. Paul-Ceresole, rue du Torrent, rue de Lausanne et quai Perdonnet). De plus, elle contredirait frontalement l'objectif des autorités, désormais largement partagé non pas seulement à l'échelle suisse et européenne, mais aussi dans la population et les associations locales, de promouvoir les usages riverains et les mobilités douces au cœur de la cité afin d'en augmenter l'attractivité. Il s'agit là d'un objectif essentiel du programme de législature 2016-2021.

4.3 Les contraintes liées à la protection du patrimoine et la tenue d'événements

La place du Marché est classée à l'Inventaire fédéral des Sites construits à protéger en Suisse (ISOS) avec un objectif de sauvegarde « a » qui impose « *la sauvegarde de l'état existant en tant qu'espace libre, ainsi que la conservation de la végétation et des constructions anciennes* ».

Soulignant l'ensemble des bâtiments et aménagements historiques présents, l'avant-projet présenté à la population le 24 avril 2018 propose la plantation de 60 arbres supplémentaires. Conçu pour faciliter l'organisation de la Fête des Vignerons, la foire de la Saint-Martin, les cirques ou les marchés, cet avant-projet a dû respecter un nombre important de contraintes, qu'un projet de parking enterré sous la place alourdirait dramatiquement.

On retiendra notamment à ce sujet :

- les multiples entrées/sorties piétons⁴ (escaliers, ascenseurs, exutoires de ventilation, etc.) nécessaires au fonctionnement du parking souterrain;
- ses trémies d'accès pour les voitures, qui devraient être disposées dans les rues adjacentes⁵, avec chaque fois des conséquences importantes sur l'aspect ou le confort des tronçons concernés;
- la difficulté d'accéder librement au parking à l'occasion des prochaines éditions de la Fête des Vignerons (fermeture des rues adjacentes) ;
- la nécessité de repositionner tout autour du parking le très vaste réseau de canalisations préexistantes, ce qui poserait des problèmes de conservation de la végétation existante et empêcherait d'y prévoir de nouvelles plantations en pleine terre. Le parking lui-même empêcherait des plantations en pleine terre, lesquelles seraient donc réduites à la portion congrue.

4.4 Les contraintes financières

Compte tenu de l'importance des contraintes constructives⁶ et du renforcement constant des exigences en termes d'exploitation⁷, le prix de revient de place en ouvrage à la place du Marché ne devrait pas, selon l'expert interrogé⁸, être inférieur à CHF 65'000 HT/place.

Le réaménagement général de surface étant estimé à 10 mios CHF⁹, l'enterrement de 200 places supplémentaires correspondant à la volonté exprimée par les initiants représenterait, pour une mise à disposition équivalente de 450 places de stationnement, une dépense supplémentaire initiale de 13 mios CHF¹⁰ par rapport au projet soutenu par la Municipalité.

⁴ 4 ou 6 cages d'escalier à prévoir avec 2 ou 3 ascenseurs pour 450 places sur respectivement 2 ou 1 niveau de parking, compte tenu de la norme ECA exigeant des chemins de fuite disponibles partout à moins de 35 mètres, au minimum deux groupes d'ascenseurs, divers équipements techniques tels que les exutoires de ventilation, etc.

⁵ Rue du Torrent et/ou quai Perdonnet, voire également avenue Ceresole et/ou rue de Lausanne pour un seul sens de circulation a priori compte tenu des largeurs de chaussée disponibles.

⁶ Présence du lac et d'infiltrations souterraines nécessitant la mise en œuvre d'un cuvelage et de dispositifs de pompage, impondérables archéologiques à prévoir, surcoûts liés à la prise en compte du cadre historique pour l'ensemble des ouvrages visibles, travaux en sous-œuvre pour l'intégration des émergences, déroutage des canalisations dans les rues adjacentes pour l'installation des trémies, ouvrages dimensionnés pour supporter durablement des véhicules de 40 tonnes, les structures des éditions à venir de la Fête des Vignerons ou les tractions ponctuelles des ancrages des tentes des cirques, organisation complexe des phases de chantier dans un espace continuellement utilisé, etc.

⁷ Ventilation, télésurveillance, signalisation, normes feu, etc.

⁸ cf. note *Créateurs-immobilier* du 07.02.2018

⁹ 10 millions CHF, tous travaux et études compris, cf. Plan financier communal 2016.

¹⁰ $200 * 65'000 = 13'000'000$ CHF. Rappel : pour permettre une comparaison, une jauge de 450 places est considérée.

De plus, l'alternative soutenue par la Municipalité au nord de la Gare profiterait du rendement d'un nouvel immeuble d'activité placé sur le parking, qui permettrait d'optimiser son plan financier. Une telle synergie opérationnelle n'est pas envisageable à la place du Marché puisqu'il n'est pas possible d'y construire un nouvel immeuble.

Enfin, les 200 places restantes en surface dans le projet de la Municipalité offrent, comme les autres éléments du dispositif général, des marges de manœuvre, qui sont immédiatement utiles d'une part, mais aussi plus avisées à long terme compte tenu de l'évolution actuelle des pratiques de mobilité.

5 CONCLUSION

L'initiative pour un parking souterrain à la place du Marché, même exprimée en termes généraux, va clairement à l'encontre de la politique de stationnement et de gestion du trafic menée par les autorités au centre-ville de Vevey. De plus, d'importantes contraintes organisationnelles, patrimoniales et financières compromettraient la réalisation d'un parking souterrain à cet endroit.

De nombreuses études ont été menées entre 2008 et 2018 en vue de libérer le centre-ville du trafic et des stationnements qui l'encombrent, notamment à la place du Marché, à la gare et à Entre-deux-Villes. Ces projets s'inscrivent dans une conception cohérente de répartition et de diversification de l'offre de stationnement au périmètre de la vieille ville, ce qui n'est pas le cas du projet en forme d'impasse proposé par les initiants.

Outre les problèmes de trafic, de sauvegarde du patrimoine et les fortes contraintes techniques qu'elle suscite, la proposition des initiants s'avère également moins couvrante géographiquement, y compris pour les quartiers commerciaux et d'habitat du centre historique.

Endossant les conclusions du PMU 2011 et du PDS 2018, la Municipalité soutient quant à elle l'avant-projet de réaménagement de surface présenté à la population en avril 2018, qui devrait être intégralement revu en cas d'acceptation de l'initiative.

Après 30 années d'études, c'est forte d'une bonne compréhension de la problématique que la Municipalité propose aujourd'hui au Conseil de rejeter le projet d'un parking enterré à la place du Marché et de renvoyer par la même occasion cette question longtemps débattue au Conseil devant la population de Vevey.

Considérant l'ensemble des points précités, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Vevey,

- vu le préavis municipal N° 16/2018 du 27.08.2018,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- de constater la validité de l'initiative «Pour la création d'un parking souterrain à la place du Marché » au sens de l'art. 106m LEDP;
- de rejeter l'initiative «Pour la création d'un parking souterrain à la place du Marché» au sens de l'art. 106o LEDP;
- de charger la Municipalité de communiquer les décisions du Conseil communal aux initiants et, en cas de rejet de l'initiative par le Conseil, de soumettre dite initiative dans les six mois au corps électoral avec recommandation de rejet conformément au 2e alinéa de l'art. 106o LEDP.

Au nom de la Municipalité
la Syndique la Secrétaire adj.
  
Elina Leimgruber Pascale Bacher

Municipal-délégué : Jérôme Christen

Annexe 1 : Initiative populaire - feuille de récolte de signatures

Annexe 2 : Synthèse historique 1990 - 2018

Annexe 3 : Note *b-plan ing.* du 22 janvier 2018

Annexe 4 : Note *Créateurs-immobiliers SA* du 7 février 2018